

Réunion: 12 Décembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal: N° 14

Présidence: M. Alain BUCHETON

Assistent: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

1 – FOOT A 8

1.1 Demande

U 13 **Festival U13 Pitch** - Match N° 50896.1 Prémery 2 – E.Moulins 1 du 7 décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 14 décembre.

En raison de l'annulation générale faite par le District des rencontres prévues les 14 et 15 décembre 2019 en raison des mauvaises conditions climatiques, **la commission reprogramme cette rencontre le samedi 15 février 2020.**

1.2 Courriel

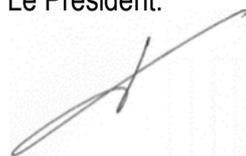
Du club de Moulins : pris note.

2 – ACCESSION EN INTERSECTEUR

Les clubs ci-dessous participeront à la phase inter secteur organisé par la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football.

Clubs accédant – District de la Nièvre de Football			
Club	N° d'affiliation	Educateur responsable	Diplôme éducateur responsable
Catégorie U13			
COSNE U.C.S. FOOTBALL	506416	EPINETTE Dylan	BMF
F. C. NEVERS 58	581784	MICHOT Jérémy	Module U13
SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE	551038	GROPPO Gianni	BMF
Catégorie U15			
A. FOURCHAMBAULT GARCH. POUG.58	551018	VALLET Cyril	BEF
Catégorie U18			
SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE	551038	GROPPO Gianni	BMF

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.